

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 18
Conseillers présents : 14
Nombre de pouvoirs : 4
Affiché le 2 février 2024

Conseil municipal du 30 JANVIER 2024

Sous la présidence du maire M. Jean-Claude LASTHAUS

Étaient présents : Mme BAUER Carine, M. BOHR Freddy, Mme DIEMER Estelle, M. DIEMER Steve, Mme ERNE-HEINTZ Valentine, Mme KRAEMER Anne-Marie, Mme GROSJEAN Michelle, Mme JOST Anne, M. LUX Pierre M. MARTINI Matthieu, Mme MERCK Martine, M. URBAN Jean-Marc, Mme ZEISSLOFF Patricia.

Absents : M. KRENCKER Julien qui donne pouvoir à M. URBAN Jean-Marc, M. GASS Charles qui donne pouvoir à M. LASTHAUS Jean-Claude, M. REYMUND Antoine qui donne pouvoir à Mme KRAEMER Anne-Marie, Mme NIESS Laetitia qui donne pouvoir à Mme ERNE-HEINTZ Valentine

Secrétaire de séance : Mme BAUER Carine

4. OBJET : BAUX DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PÉRIODE 2024-2033 : AGREMENT DES CANDIDATURES DES PERMISSIONNAIRES POUR LE LOT N°2 DE GIMBRETT ET LE LOT N°3 DE REITWILLER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2023 portant approbation de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, des caractéristiques des lots, du choix du mode de location, des conditions particulières,

Vu l'appel d'offres publié le 3 octobre 2023 et la réception des plis fixés au 14 novembre 2023,

Vu l'ouverture des enveloppes contenant les candidatures par la commission consultative communale de chasse en date du 16 novembre 2023, **Vu** les propositions faites par la commission de location qui s'est réunie après la commission,

Vu les délibérations du 21 novembre 2023 pour l'attribution du lot n°02 de Gimbrett et du 14 décembre 2023 pour l'attribution du lot n°03,

Exposé

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Tous les candidats à la location de la chasse communale doivent fournir un dossier de candidature complet (article 16 du cahier des charges type). Les déclarations de candidature et les pièces annexées sont examinées et agréées par le Conseil Municipal après avis de la commission consultative communale ou intercommunale de chasse. Il convient de se référer à l'article 17 du cahier des charges type relatif aux modalités et conditions d'agrément des candidatures.

Si le dossier est complet et que le candidat n'est pas concerné par un motif d'irrecevabilité, sa candidature pourra être agréée. Dans le cas contraire, sa candidature ne devrait pas être agréée par le Conseil Municipal.

La commission consultative communale ou intercommunale de chasse doit émettre un avis simple sur l'agrément des candidats. Il appartient au Conseil municipal, après avis simple de la commission communale ou intercommunale, d'agréer les candidatures.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

A) Agrément des candidatures

1) Pour le lot n°02 - GIMBRETT, le Conseil Municipal décide :

➤ **D'agréer la candidature :**

- de M. WOLFF Christian demeurant 27A rue du Lin 67500 WEITBRUCH

1) Pour le lot n°03 - REITWILLER, le Conseil Municipal décide :

➤ **D'agréer la candidature :**

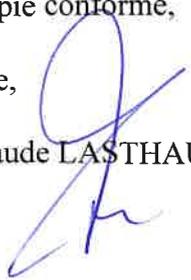
- de M. THOMAS Patrice demeurant 5A rue du Hintergasse 67110 BILWISHEIM
- de M. GOMEZ Fernand demeurant 11A rue des Ecrivains 67170 BILWISHEIM

APPROUVE À L'UNANIMITE

Pour Copie conforme,

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS



La secrétaire de séance

Carine BAUER

